Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026059-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORE-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIETO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*27*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-059**	**RESSOURCES HUMAINES** Objet : **MISE EN PLACE D'UNE VACATION FUNERAIRE AU BENEFICE D'UN AGENT ASVP**

Rapporteur : HENRY Fabrice

Considérant que certaines opérations funéraires (fermeture de cercueil, exhumation, réinhumation, crémation, etc.) nécessitent la présence d'un agent habilité pour en assurer la surveillance,

Considérant que les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) peuvent être désignés par le Maire pour effectuer ces missions,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la vacation funéraire allouée à l'agent chargé de ces missions,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026059-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** de faire référence à l'avis de la commune de domiciliation concernant la demande du GAEC de la Houilnais relative à l'extension d'un élevage bovin portant l'effectif à 300 vaches laitières, ainsi qu'à la mise à jour du plan d'épandage avec valorisation des effluents par méthanisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 07/05/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.